



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PRÉFET
Bureau du cabinet

PREF66/CAB/

Affaire suivie par :

Muriel MOLINER

☎ : 04.68.51.65.23

☎ : 04.68.34.68.51

Mél : muriel.moliner@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 189/2007 DU 19 JANVIER 2007 MODIFIANT L'ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 6050/2006 DU 28 DÉCEMBRE 2006 PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DÉPARTEMENTAL DES SERVICES DE POLICE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

VU le décret n° 95-659 du 9 mai 1995 modifié relatif aux comités techniques paritaires départementaux des services de la police nationale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté n° 5331/2006 du 27 novembre 2006 portant répartition des sièges entre chaque organisation syndicale au sein du comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté n° 6050/2006 du 28 décembre 2006 portant désignation des membres du comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales ;

VU les résultats de la commission administrative paritaire de mutations des fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale du 19 décembre 2006 ;

VU le courrier des syndicats ALLIANCE Police Nationale, SYNERGIE OFFICIERS, SNAPATSI (syndicat national des personnels administratifs, techniques, scientifiques et infirmiers) et SIAP (syndicat indépendant des attachés de police) en date du 10 janvier 2007 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0001

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : le collège des représentants titulaires de l'administration au comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales est modifié comme suit :

- M. Pierre BRUEL, Commissaire principal,
Directeur départemental des renseignements généraux
remplace M. Daniel VINDIOLET, Commandant, adjoint au directeur
départemental des renseignements généraux

- M. Michel MAYER, Commandant,
Chef du détachement de la police nationale au Centre
de coopération policière et douanière du Perthus
remplace M. Pierre BRUEL, nommé en qualité de Directeur départemental
des renseignements généraux à compter du 15 janvier 2007.

ARTICLE 2 : le collège des représentants titulaires du personnel au comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales est modifié comme suit :

• au titre des syndicats Alliance Police Nationale, Synergie Officiers, Alliance SNAPATSI et SIAP :

- M Alain VERNET, Brigadier de Police – BRM Perpignan
remplace M. Thierry LEFEBVRE

ARTICLE 3 : le collège des représentants suppléants du personnel au comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales est modifié comme suit :

• au titre des syndicats Alliance Police Nationale, Synergie Officiers, Alliance SNAPATSI et SIAP :

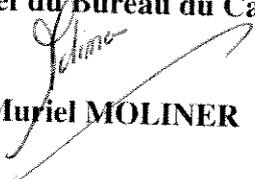
- M. Thierry LEFEBVRE, Commandant – DDPAF
remplace M. Alain VERNET.

ARTICLE 4 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de ce comité et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 19 janvier 2007

Signé : le Préfet,
Thierry LATASTE

POUR AMPLIATION
Le Chef du Bureau du Cabinet


Muriel MOLINER